



PRÉFET DE LA SARTHE

PREFECTURE
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

ARRÊTÉ N° DCPAT 2020-0123 du 11 mai 2020

OBJET : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral prorogeant l'arrêté préfectoral n° 2015100-0005 du 20 avril 2015 fixant un plan de chasse qualitatif pour l'espèce « cerf élaphe » dans le département de la Sarthe, pour la campagne cynégétique 2020-2021.

Le préfet de la Sarthe, Chevalier de la légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L123-19-1,

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période,

Vu le décret n° 2020-453 du 21 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19,

Vu le projet d'arrêté préfectoral prorogeant l'arrêté préfectoral n° 2015100-0005 du 20 avril 2015 fixant un plan de chasse qualitatif pour l'espèce « cerf élaphe » dans le département de la Sarthe, pour la campagne cynégétique 2020-2021,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : - Le projet d'arrêté préfectoral prorogeant l'arrêté préfectoral n° 2015100-0005 du 20 avril 2015 fixant un plan de chasse qualitatif pour l'espèce « cerf élaphe » dans le département de la Sarthe, pour la campagne cynégétique 2020-2021, est mis à la consultation du public du 13 mai 2020 au 2 juin 2020 inclus.

Article 2 : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2020 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2020 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Le Préfet,

Thierry BARON